

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Rejeté

N° DN173

AMENDEMENT

présenté par

Mme Florence Goulet, M. Giletti, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Gonzalez, M. Jacobelli,
M. Jenft, Mme Lavalette, Mme Lechon, M. Limongi, M. Monnier, Mme Martinez, Mme Rimbart,
M. Sabatou et M. Tonussi

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 45, insérer l'alinéa suivant :

« Dans le cadre de la préparation des forces, il est nécessaire d'assurer des moyens optimaux pour l'entraînement et la formation des forces terrestres, notamment un stock de munitions adapté ainsi que des moyens de simulation à jour des nouveaux matériels. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les conflits internationaux illustrent la nécessité de disposer de stocks suffisants de munitions pour répondre à une guerre de haute intensité. Or, les forces françaises souffrent de niveaux de stocks dangereusement bas après des décennies de réduction. Cette situation compromet non seulement la capacité des soldats à soutenir des engagements prolongés mais également à mener de façon optimale les entraînements nécessaires à leur pleine capacité opérationnelle.

Cet amendement rappelle l'importance de la préparation des forces.